L'Europe élargie, pays voisins: nouveau cadre pour les relations avec les États voisins de l'Est et du Sud

2003/2018(INI) - 14/04/2003

Le Conseil a tenu un débat politique sur l'initiative intitulée "Europe élargie" et sur les relations entre l'Union et ses voisins orientaux et méridionaux. Le COREPER supervisera la poursuite des travaux de manière à permettre au Conseil de revenir sur ce sujet lors d'une prochaine session. L'initiative "Europe élargie" est fondée sur la conviction que l'élargissement de l'UE, qui aura lieu le 1er mai 2004 et qui représente une étape historique pour le continent européen, offre également l'occasion unique de renforcer la coopération et l'interdépendance avec les pays qui se retrouveront bientôt aux frontières de l'Union. La discussion au sein du Conseil a mis en lumière la nécessité de tenir compte de la situation particulière que connaît chacun des voisins orientaux ou méditerranéens et des relations que ces derniers entretiennent entre eux, tout en renforçant la coopération et l'interdépendance. Un large accord s'est dégagé entre les délégations sur la nécessité d'adopter une démarche différenciée et d'utiliser un instrument de référence pour évaluer les progrès accomplis vers les objectifs fixés. Le débat a en outre confirmé que la criminalité, y compris la traite des êtres humains et l'immigration clandestine, ainsi que la promotion des droits de l'homme sont des questions importantes qui nécessiteront un examen attentif dans le cadre des travaux futurs sur le thème de l'"Europe élargie". Certaines délégations ont fait valoir qu'il conviendra de réexaminer la structure de la Conférence européenne élargie dont la mise en place remonte à 1997. Compte tenu des vues exprimées par certaines délégations concernant l'aspect financier des relations entre l'Union et les pays voisins, la présidence grecque a indiqué qu'il faudra approfondir le débat sur l'utilisation des instruments existants. La présidence a également souligné que l'examen de l'initiative "Europe élargie" ne devrait pas préjuger la question de la future adhésion à l'UE.